



Commémoration de l'armistice de 1918

Vous êtes conviés à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

10h45 :

Rassemblement autour du Monument aux Morts

11h15 :

Discours commémoratifs

Dépôt de gerbes - Souvenirs et amitiés

Recensement de la population 2022

Un recensement de la population sera effectué en 2022, **du 20 janvier au 19 février.**

Une notice sera distribuée par les agents recenseurs dans vos boîtes aux lettres. L'opération de recensement s'effectue ensuite en ligne, sur Internet. Les agents recenseurs seront à votre disposition pour toute question, ou pour vous aider dans la démarche. Ce recensement était initialement prévu en 2021, mais a été reporté pour cause de COVID19.



Renforcement port du masque (Arrêté Préfectoral du 27 octobre 2021)

Du 29/10 au 19/11/2021

Pour les personnes de 11 ans et +



- Obligatoire en extérieur sur des regroupements à forte densité
- Obligatoire en Établissement Regroupant du Public même avec Pass Sanitaire
- Renforcement de la distanciation et maintien des mesures barrières

Enquête PLUi

Suite à l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 26 Avril au 4 juin 2021, la Commission d'enquête sur le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine a rendu ses rapports et conclusions. Vous pouvez accéder à l'intégralité des documents accessibles sur le site de la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL <https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/>

Sur vos agendas et aussi sur lareorthes.fr

- **Jusqu'au 9 novembre** : Commande de sapins de Noël organisé par l'APEL École Jeanne d'Arc
- **Du 15 novembre au 11 décembre** : Dépôt de boîte de Noël à l'Atelier Réorthais - Place Paul Guinet
- **20 novembre** : Repas d'automne organisé par LA MARELLE - Salle Clemenceau
- **27 novembre** : Arbre de Noël OGEC-Ecole Jeanne d'Arc - Salle Clemenceau
- **Du 11 au 12 décembre** : Salon d'Art et d'Hiver - 14h00 à 18h00 - Place Paul Guinet





La commune de la Réorthie verra le réseau de fibre optique se déployer sur 2022.

Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : les nouveaux poteaux

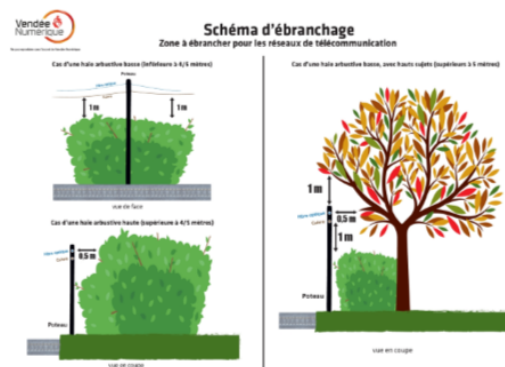
Lors du déploiement du réseau téléphonique il y a plusieurs dizaines d'années, les câbles ont parfois été enterrés par France Télécom sans que des fourreaux ne soient posés. Faute d'infrastructures de support, deux solutions sont possibles : creuser des tranchées pour poser de nouveaux fourreaux ou planter des poteaux bois ou en matériau composite dans certains cas. Pour des raisons économiques la pose des poteaux est priorisée.

Pourquoi ne pas utiliser les poteaux du réseau électrique ?

Les poteaux du réseau électrique sont parfois utilisés pour le réseau actuel. Ces « appuis communs » sont donc réutilisés pour le déploiement de la fibre. Cependant dans certains cas, les calculs de dimensionnement démontrent que le support ne peut supporter cette nouvelle charge et il est alors nécessaire de planter un nouveau poteau à côté. Il faut savoir que le réseau fibre exerce une tension de pose plus importante que le réseau cuivre actuel. Les supports du réseau électrique sont parfois implantés sur le domaine privé, pour les utiliser il est donc nécessaire d'établir une convention de servitude avec le propriétaire, ce qui rajouterait de la « complexité administrative » pour l'accès et la maintenance du réseau. Ces supports là ne seront donc pas utilisés en appui commun. A terme, le réseau actuel en cuivre sera déposé lorsque tous les secteurs seront desservis par le réseau fibre optique, la mixité des deux réseaux sera donc temporaire mais aucune date de dépose n'est aujourd'hui définie.

Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : l'élagage

Sur notre territoire, ce sont pas moins de 5 kms de câbles téléphoniques qui sont concernés ! 3,5 km concernent des routes départementales. Le Département gère l'élagage sur ces secteurs. Les 1,5 km restants concernent des parcelles privées, le long des voies communales. La Loi ELAN a conforté la responsabilité des riverains dans l'entretien de la végétation aux abords de leur propriété. La loi est claire. Il est du ressort des propriétaires de faire en sorte que les arbres, buissons ou autres haies plantés sur leur propriétés soient entretenus de manière à ne pas interférer avec les réseaux de télécommunication, tout comme la Mairie est en charge de faire respecter cette loi.



Considérant que le déploiement de la fibre optique à l'habitant est d'intérêt général, la Municipalité de la Réorthie soutient cette politique de grand travaux du département. Ainsi, pour permettre l'arrivée de la fibre dans de bonnes conditions pour l'ensemble des Réorthais, la collectivité interviendra de manière exceptionnelle en procédant à l'élagage sur le mètre linéaire répertorié par Vendée Numérique et ce, dans un souci de sécurité et de traitement global qualitatif de l'élagage

Le maréorthon est de retour !!



Après une pause forcée en 2020, le bureau d'ACL relance le MaRéorthon, pour sa 29ème édition.

Le jeudi 11 novembre, marcheurs et VTTistes parcourront le territoire, à l'assaut des sentiers Réorthais. Une organisation revue en raison de la crise sanitaire, mais toujours la volonté de réserver le meilleur accueil. Les 30 débroussailliers sont déjà au boulot !!

Et si vous souhaitez rejoindre les 120 bénévoles du MaRéorthon, n'hésitez pas à nous contacter !

Plus d'info sur www.mareorthon.org.

Inscription sur place uniquement

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

